



**Entreprises et
Territoires d'Avenir**

VEILLE ... INFO ... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO ... VEILLE ... INFO ... VEILLE

Date : 09 octobre 2013 : **QUARTIERS POPULAIRES: L'ETAT, LE RETOUR**

Source de l'information : *Article de Direct gestion du 09/10/2013*

QUARTIERS POPULAIRES: L'ETAT, LE RETOUR

La mobilisation des politiques publiques de l'Etat au service des quartiers prioritaires a longtemps été une incantation un peu vaine.

Au fur et à mesure des annonces, des mobilisations générales, des plans Marshall, les territoires prioritaires ont vu l'investissement des différents ministères non pas augmenter mais décroître, les crédits spécifiques du Ministère de la ville ayant longtemps servi de paravent à un désengagement des crédits des autres Ministères.

Le Ministère de la Ville n'a pas vocation à mettre en œuvre un service public parallèle en direction des zones urbaines les plus défavorisées. Son rôle est au contraire de mobiliser l'ensemble des politiques publiques pour qu'elles se déploient en prenant en compte la réalité des difficultés des habitants des quartiers; et que ses crédits fassent effet levier.

Pour en finir avec une politique stigmatisante et inefficace envers les quartiers populaires, François Lamy a choisi la mise en œuvre d'une réelle politique structurelle pour rétablir l'égalité républicaine sur dans tous les territoires.
11 conventions ont été signées, 10 interministérielles et une avec pôle emploi.

Ces conventions contiennent par exemple les engagements suivants :

25% des nouveaux postes créés pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et pour le dispositif « plus de maîtres que de classes » alloués aux établissements situés dans les territoires prioritaires de la politique de la Ville
1 agent de pôle emploi présent dans chaque quartier prioritaire
25% des Services Civiques réservés aux quartiers prioritaires
Le doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie en les affectant en priorité dans les ZSP et quartiers prioritaires
L'implantation de Maison de la Justice et du Droit dans les quartiers prioritaires

Les habitants des quartiers populaires n'aspirent pas à un traitement de faveur mais à l'égalité, aux mêmes accès aux services publics que sur le reste du territoire.

Avec la signature de ces conventions, c'est l'ensemble du gouvernement qui s'engage pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en menant une politique de cohésion sociale et d'égalité.

Retrouvez ici l'ensemble des conventions :

« <http://www.ville.gouv.fr/?les-conventions,235> »